

DEMANDE D'INSTALLATION TEMPORAIRE D'UNE GRUE ET AUTORISATION DE SURVOL

Nom et numéro de téléphone du responsable du chantier joignable 24h/24 et 7j / 7 :

M : _____ Téléphone : _____

Représentant l'entreprise : _____

Adresse : _____

N° de SIRET _____ **Mail (obligatoire) :** _____

Demande l'autorisation d'installer une **grue de chantier** à l'adresse suivante :

Installation souhaitée

- | | |
|---|---|
| ☐ Sur domaine public | ☐ Sur domaine privé (avec empiètement sur le domaine public) |
| ☐ Sur domaine privé | ☐ Survol du domaine public ☐ Survol de propriété privée |

Dates prévisionnelles d'utilisation de l'engin :

Du _____ Au _____ soit _____ jours.

Informations sur l'engin

Hauteur sous crochet : _____	Hauteur totale : _____
Longueur de la flèche : _____	Longueur de la contre-flèche : _____

Pièces à fournir OBLIGATOIREMENT avec la demande :

- 1 plan à l'échelle précisant : les limites du chantier, l'implantation de l'engin avec son aire de balayage, les bâtiments publics
- 1 certificat attestant la réalisation d'une étude de stabilité du terrain supportant l'engin
- 1 certificat attestant la réalisation d'une étude de blindage du talus si l'engin est installé à côté ou au dessus du talus de terrassement

Pièces à fournir OBLIGATOIREMENT au plus tard 1 mois après l'installation de l'engin :

- 1 attestation d'un organisme ayant contrôlé la conformité de l'installation et du montage

Tout dépassement ou modification de date ou de lieu doit faire l'objet d'une nouvelle autorisation.

En cas de réduction du temps d'emprise sur le domaine public, contacter la Direction de l'Urbanisme de la ville de Petit Quevilly au 02 35 63 75 50.

**(Droit de voirie forfaitaire de 270,70 euros / engin + 5,77 euros de frais de vacation)
Seulement si occupation du domaine public.**

Ces frais seront à ma charge et devront être réglés à la Trésorerie Principale de la ville de Petit Quevilly à réception de l'avis de paiement.

A noter que le délai de traitement de la demande est de **15 jours**.

Date de la demande :

Signature :

Pour une implantation sur le domaine public, toutes les dispositions doivent être prises pour que l'engin soit signalé de jour comme de nuit

Partie réservée aux services de la ville de Petit Quevilly

Avis de la Direction de l'Urbanisme

☐ Avis favorable

☐ Avis défavorable

Si avis défavorable, motif :
.....
.....

Signature

Contrôle du service de l'Urbanisme à l'échéance de l'autorisation
Effectué lepar

Observations (rayer la mention inutile) :
Installation toujours en place

Espace public libéré